

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS197/2
19 juin 2000

(00-2449)

Original: anglais

BRÉSIL – MESURES RELATIVES À DES PRIX MINIMAUX À L'IMPORTATION

Demande de participation aux consultations

Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 15 juin 2000, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne à la Mission permanente du Brésil, à la Mission permanente des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

J'ai l'honneur de me référer à la demande de consultations présentée par les États-Unis en ce qui concerne le document "Brésil – Mesures relatives à des prix minimaux à l'importation" (WT/DS197/1, G/L/383, G/VAL/D/3, G/LIC/D/31, G/AG/GEN/41) distribué le 7 juin 2000.

Étant donné leur intérêt commercial substantiel, les Communautés européennes demandent, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, à participer aux consultations.

J'attends votre réponse à la présente demande et souhaite être informé de la date et du lieu des consultations.
